FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Franceville: Guy Nzouba Ndama en appel le 16 décembre

Libreville/Gabon

¶OUT juste après le délibéré du tribunal correctionnel de Franceville sur l'affaire Guy Nzouba Ndama – pour laquelle cette juridiction s'est déclarée incompétente, le 25 octobre 2022, non sans renvoyer le dossier à celle spécialisée de Libreville –, les avocats du prévenu avaient interjeté appel. Aussi, d'après une source bien introduite au Palais de justice de Franceville, c'est le 16 décembre prochain que la Cour d'appel devrait examiner la demande des À ce qu'il semble, défenseurs du numéro un du parti Les Démocrates.

L'ancien président de l'Assemblée nationale avait été interpellé au poste de contrôle de Leconi (Haut-Ogooué), mi-septembre, avec trois valises remplies de liasses de billets estimés à 1,190 milliard de francs CFA. Au terme des débats, le 18 octobre dernier, au tribunal correctionnel de Franceville, où il comparaissait initialement pour importation des biens ou marchandises prohibées et contrebande des marchandises prohibées, le Ministère public avait requis 6 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 2 milliards 300 mille à l'encontre de l'ancien élu du canton Lolo-Wagna, dans la Lolo-Bouenguidi. Sauf que l'infraction a été requalifiée en crime de blanchiment de capitaux par la Cour, motivée notamment par les plaidoiries des avocats. Lesquels se sont employés de fort belle manière à discréditer les procès-verbaux fournis par les douaniers et les gendarmes de Kabala. Des pièces considérées comme étant contradictoires par Mes Lubin Ntoutoume, Martial Dibangoyi-Loundou et Cédrick Maguisset.



La Cour d'appel va devoir se prononcer sur l'incompétence ou pas du tribunal correctionnel.

l'incompétence dont s'est prévalue le tribunal correctionnel de Franceville n'a manifestement pas eu l'heur de plaire au maître des poursuites. D'autant que celuici, estimant avoir démontré

que les faits étaient constitués, souhaitait que cette instance se prononce relativement au délit commis par le prévenu.

À charge donc pour la Cour d'appel de Franceville de confirmer ou d'infirmer le jugement du 25 octobre dernier.

Ndendé: un chasseur réputé tué par un buffle en forêt

Abel EYEGHE EKORE Ndendé/Gabon

E corps de Serge Mbina, un chasseur réputé à Ndendé, chef-lieu du département de la Dola, a été retrouvé sans vie le 2 décembre dernier. L'homme aurait été chargé à mort par un buffle sur lequel il aurait préalablement ouvert le feu.

Une source familiale proche du disparu explique que Serge Mbina a pris le chemin de la forêt dans la nuit du 29 novembre dernier. Comme à son habitude, le chasseur professionnel aurait tué quelques animaux soigneusement disposés dans sa gibecière. Sauf que sur le chemin du retour, il serait tombé nez à nez avec un buffle adulte sorti de nulle part. Sans trembler, il aurait ouvert le feu sur l'animal à la hauteur du flanc.

Alors qu'il croit le buffle gravement atteint sur le flanc, au point de ne pas se relever, la bête enragée aurait subitement chargé Serge Mbina. Elle se serait acharnée sur le chasseur en lui donnant plusieurs coups de cornes dans le corps qui lui aurait été fatal. Après s'en est



Serge Mbina, un énième chasseur tué par un buffle à Ndendé.

pris violemment à Serge Mbina, l'animal se serait écroulé non loin du corps sans vie du chasseur, avant de rendre l'âme.

Pendant ce temps, à Ndendé, la disparition de Serge Mbina commençait à inquiéter ses proches. Au point qu'ils ont pris la décision de se lancer à sa recherche. C'est donc au bout de trois jours, le 2 décembre dernier, que le corps de l'infortuné a été retrouvé en état de putréfaction. À ses côtés, la gibecière contenant les restes d'animaux en décomposition et la carcasse du buffle tueur.

Compte tenu de son état, le chasseur a été immédiatement inhumé sur place par ses proches.

